

## Document d'accompagnement thématique

Enseignement agricole  
*Formations grandeur nature*



Inspection de l'Enseignement Agricole

**Diplôme :**  
Seconde professionnelle

**Thème :**  
Travaux pratiques renforcés, chantier-école

### Commentaires, recommandations pédagogiques.

Avec la rénovation de la voie professionnelle les termes de travaux pratiques renforcés (TPR) et de chantier-école apparaissent dans les référentiels de formation de la classe de seconde professionnelle. Simultanément, les secteurs de l'aménagement, de la production, de la vente et de la transformation doivent s'approprier ces nouveaux concepts dans le cadre de la mise en œuvre des secondes professionnelles.

Ce document d'accompagnement a pour but d'apporter des éléments de compréhension sur leur but et les modalités possibles de mise en œuvre dans l'enseignement agricole.

#### **1 : Les travaux pratiques classiques**

##### **Rappel des définitions et objectifs**

Les séances de travaux pratiques sont des situations pédagogiques habituelles de l'enseignement agricole. Insrites à l'emploi du temps hebdomadaire, elles permettent une programmation de l'apprentissage en sécurité des opérations techniques élémentaires constitutives d'un champ professionnel donné. A la fois par leur caractère didactique, la nature des apprentissages et leur durée, les travaux pratiques ne permettent pas toujours de confronter les apprenants à la globalité d'une situation professionnelle.

## Conditions de mise en œuvre et choix

Les TP sont par excellence les premiers exercices d'application permettant l'acquisition des gestes et postures liés à une tâche, une opération technique, une activité dont la progression de l'apprentissage est graduelle.

Ils correspondent à des séances ponctuelles de formation pratique ponctuelle d'une durée variable de deux à quatre heures selon les filières de formation.

Le seuil de dédoublement de la classe de seconde en TP est fixé à 16 (disciplines à caractère professionnel).

## Evaluation

Ces TP peuvent servir de supports d'évaluation en CCF dans le cadre de la délivrance du BEPA et/ou du baccalauréat professionnel.

L'évaluation des apprenants porte sur la réalisation de travaux effectués dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de l'environnement.

## 2 : Les nouvelles modalités de formation pratique contextualisée

Avec la rénovation de la voie professionnelle, apparaissent dans les référentiels de formation des classes de secondes professionnelles deux nouvelles situations de formation plus contextualisées.

Ces deux modalités pédagogiques, Travaux Pratiques Renforcés (TPR) (*On se réfère ici à la notion de TPR, considérée comme modalité pédagogique particulière au même titre que celle de chantier-école. Dans les grilles horaires, la colonne « travaux pratiques renforcés » fait référence à un taux d'encadrement particulier pour certaines situations d'apprentissage*) et chantiers-école, permettent d'agréger des heures de pratique dans le but de renforcer la formation professionnelle des apprenants en les plaçant dans un contexte proche de celui du monde professionnel. Le chantier-école est emblématique du secteur de l'aménagement tandis que les TPR correspondent mieux aux autres secteurs professionnels. Les différences ne portent pas sur leurs finalités mais sur leurs modalités d'application.

### 2.1- Les travaux pratiques renforcés

Les travaux pratiques renforcés ont pour but de prendre le relais de l'apprentissage des opérations techniques élémentaires réalisé lors des séances de travaux pratiques en les replaçant dans un contexte plus professionnel.

En effet, situés à des moments opportuns de la progression de la formation, ils permettent d'agréger ces apprentissages élémentaires et de réaliser des activités dans un contexte proche de celui rencontré en milieu professionnel ; ils préparent ainsi les jeunes au stage individuel en exploitation, entreprise ou organisme.

La prise en charge par un groupe d'apprenants de la réalisation globale d'une activité donnée peut être qualifiée de « chantier ».

Mis en œuvre à partir de situations professionnelles significatives, les TPR ont pour objectifs :

- de renforcer l'apprentissage des gestes professionnels en toute sécurité : dextérité, habileté, rapidité d'exécution, ergonomie, travail soigné...
- de familiariser les apprenants à l'adaptation des techniques au contexte dans lequel se déroule l'activité
- de permettre l'acquisition de compétences organisationnelles : observation, sens de l'organisation, prise de responsabilité, autogestion et autonomie, initiative dans le travail...
- de contribuer à une socialisation des jeunes en formation c'est à dire, d'une part, faire acquérir des savoirs relatifs à la vie en société et, d'autre part, apprendre à travailler en équipe, en tant que groupe social humain structuré : savoir-être, travail en équipe, respect de l'autre, respect des consignes, compte-rendu de travail...

## Conditions de mise en œuvre et choix

Les TPR sont des séquences de travaux pratiques choisies et mises en œuvre par l'établissement sur un lieu précis : l'exploitation agricole, la jardinerie, l'animalerie, l'atelier agroalimentaire, les espaces paysagers de l'établissement de formation ou d'une autre structure partenaire.

Les TPR se justifient par une mise en situation professionnelle dans le cadre d'une activité individuelle ou collective, d'un groupe d'apprenants, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement. L'activité peut prendre la forme d'un chantier regroupant plusieurs apprenants (conduite de cultures, aménagements, interventions sur les animaux, action commerciale, fabrication...) ou d'activités individuelles (conduite d'engins, traite, arrosage, tonte, suivi d'un rayon, alimentation...) en relation étroite avec le processus de production, de transformation, de vente ou d'aménagement considéré.

La durée globale des TPR est fixée à 30 heures en 2<sup>nde</sup> professionnelle. Ils peuvent être fractionnés, réalisés sur tout ou partie de l'année à des moments clés ou groupés sur une semaine complète. Ils bénéficient d'un potentiel complémentaire d'encadrement selon le nombre d'apprenants à encadrer et de l'utilisation ou non de machines dangereuses (*Les spécialités concernées sont celles du champ professionnel « Nature, Jardin, Paysage, Forêt » et la spécialité Agroéquipement du champ professionnel « Production végétale- Agroéquipement »*).

Les TPR ne se traduisent donc pas par des heures de « TP ponctuels supplémentaires ».

Les TPR requièrent :

- une organisation planifiée :  
En liaison avec le directeur d'exploitation ou le responsable du lieu de l'activité, on accorde de l'importance à la place de l'activité dans la formation et au choix du lieu de sa réalisation, à la planification des travaux, aux mesures de sécurité et d'hygiène...
- un professionnalisme affirmé :  
Les TPR se distinguent des TP ponctuels par la réelle importance que l'on donne à l'activité, par la qualité des travaux et leur degré de finition, le niveau de qualification professionnelle que l'on souhaite atteindre.
- un encadrement qualifié :  
Les TPR sont encadrés obligatoirement par un (ou plusieurs) professeur (s) technique(s) selon le nombre d'apprenants à former et en fonction du niveau de sécurité à assurer sur le chantier.

## Evaluation

Les TPR peuvent servir de support pour l'évaluation dans le cadre de la délivrance du BEPA et/ou du baccalauréat professionnel.

L'évaluation des apprenants porte principalement sur les savoir-faire et savoir-être.

Dans le cadre du baccalauréat professionnel, les critères d'évaluation sont choisis parmi ceux retenus dans les fiches d'activités de la spécialité.

## 2.2- Le chantier-école

### Définition et objectif

Le terme chantier-école associe deux mots appartenant à deux registres différents, le mot chantier qui appartient au domaine professionnel et qualifie une situation de travail et le mot école qui appartient au domaine de la formation. La juxtaposition de ces deux mots signifie qu'une situation professionnelle peut aussi être une situation de formation.

Une telle conception n'est pas nouvelle dans l'enseignement agricole puisque la loi du 8 octobre 1848 prévoyait des fermes-écoles pour la formation d'ouvriers qualifiés, contremaîtres avec un enseignement largement axé sur la pratique.

Le terme « chantier » est habituellement utilisé pour qualifier les situations de travail correspondant à des prestations de service, des réalisations en réponse à des commandes émanant de donneurs d'ordre : secteurs du bâtiment, des travaux publics, de l'aménagement.

Ceci explique que le terme de chantier-école a été choisi pour qualifier les TPR du domaine de l'aménagement ; en effet le chantier constitue la situation type de travail de ce secteur.

En revanche, dans le secteur de la production, de la vente et de la transformation, l'activité se définit davantage comme un processus associant une succession d'opérations, d'actions. Ceci explique que le terme de chantier-école n'a pas été choisi pour qualifier les travaux pratiques renforcés du domaine de la production, de la vente et de la transformation, même si dans certains cas les TPR peuvent prendre la forme de chantier-école. Le terme de chantier peut cependant être utilisé pour qualifier une activité donnée dans ses dimensions organisationnelle et opératoire ou lorsque l'on a recours à un prestataire extérieur.

Un chantier-école est une modalité d'apprentissage prenant la forme d'une activité ou d'une action collective qui, à partir d'une situation de mise au travail sur une production, un aménagement en vraie grandeur et en un lieu donné généralement extérieur à l'établissement de formation, a pour objectif de favoriser la progression des apprentissages et l'immersion des jeunes en milieu professionnel. Un chantier-école qui allie activité pratique, formation et accompagnement spécifique, s'inscrit comme une étape importante dans le parcours professionnel des apprenants.

Le chantier-école constitue une confrontation au réel, au concret. Il favorise l'interaction entre la théorie et la pratique et permet un premier contact avec le monde professionnel.

Le chantier-école a pour but :

- l'apprentissage de l'analyse de la commande et du milieu d'intervention,
- l'apprentissage de l'adaptation des techniques en fonction du contexte,
- l'apprentissage en toute sécurité des gestes et des techniques professionnelles,
- l'apprentissage de la conduite d'engins ou de la manipulation d'équipements en toute sécurité,
- l'acquisition de compétences organisationnelles,
- l'appropriation des outils de la socialisation qui contribuent à la construction identitaire des futurs professionnels.

## Conditions de mise en œuvre

Un volume global de 30 heures, pouvant être regroupées pour constituer une semaine de formation prise sur le temps scolaire, est prévu pour la conduite d'un chantier-école. Pour qu'un chantier-école prenne tout son sens pédagogique, il doit répondre à une activité liée à une opportunité ou une commande réelle et doit se dérouler dans des conditions les plus proches du milieu professionnel concerné.

Le chantier-école correspond à une situation réelle d'activité le plus souvent extérieure à l'établissement de formation (chantier d'aménagement, chantier de taille d'arbres fruitiers, de la vigne, de récolte de fruits, de vendanges...).

Le chantier-école implique la mise au travail pour une activité grandeur nature, d'un groupe d'élèves, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement en vue de la réalisation de prestations similaires à celles rencontrées dans le milieu professionnel.

Le chantier-école est l'aboutissement de situations de travaux pratiques ponctuels, il requiert :

- Un projet clair (un projet contractuel validé par l'établissement de formation, des conditions de réalisation précises, de transport des personnes ...)
- Un financement budgété (la prévision des achats et livraisons des fournitures consommables...)
- Une organisation rigoureuse (la place du chantier dans la formation, la planification des travaux, achats, les mesures de sécurité et d'hygiène sur le chantier ...)
- Un professionnalisme affirmé (un chantier de réelle importance, la qualité des prestations, les finitions...)
- Un encadrement qualifié et en nombre suffisant (un chantier encadré par un ou plusieurs enseignants selon le nombre d'apprenants et les risques liés à l'utilisation de machines dangereuses comme pour les TPR - *Les spécialités concernées sont celles du champ professionnel « Nature, Jardin, Paysage, Forêt » et la spécialité Agroéquipement du champ professionnel « Production végétale- Agroéquipement »*).

## Réussite d'un chantier-école

Pour qu'un chantier-école soit valide, il doit réunir au moins trois conditions :

### Proposer un objectif clair :

- Identifier le chantier-école comme une étape du parcours de formation s'inscrivant logiquement dans la progression des apprentissages.

### Présenter une démarche pédagogique innovante :

- Une démarche d'approche globale de la formation : un environnement donné, une étape de la formation, un résultat à atteindre...
- Une réponse à des besoins du public formé, des attentes des acteurs du territoire, des professionnels de la filière de formation
- Une démarche de formation initiée par les professeurs techniques (programme, accompagnement, partenaires, intervenants extérieurs).
- Des conditions de mise en œuvre (compétences mobilisées, contractualisation, financement, évaluation).
- Une organisation favorable à une pédagogie individualisée.

### Recenser les outils et méthodes mobilisés pour l'action :

- Apports d'informations, de documents, de témoignages.
- Echanges d'expériences, de pratiques.
- Boîtes à outils (ressources pédagogiques, modèle type, bilan intermédiaire, documents de suivi...).

## Evaluation :

Deux niveaux sont à distinguer

### ***Celui de l'activité du chantier-école***

A la fin du chantier-école, l'équipe pédagogique réalise un bilan final avec les points forts et les points faibles de l'action. Ce diagnostic porte sur les aspects pédagogiques, techniques, territoriaux, humains et financiers.

### ***Celui des formés***

Le chantier école peut servir de support pour l'évaluation dans le cadre de la délivrance du BEPA et/ou du baccalauréat professionnel.

L'évaluation des apprenants porte principalement sur les savoir-faire et savoir-être (en particulier le travail en équipe)

Dans le cadre du baccalauréat professionnel, les critères d'évaluation sont choisis parmi ceux retenus dans les fiches d'activités de la spécialité.

## Pour résumer

Le tableau suivant résume les différentes possibilités de former sur le plan pratique les apprenants en seconde professionnelle.

Dénomination	TP	AUTRES SITUATIONS DE FORMATION PRATIQUE	
		TPR	CHANTIER-ECOLE
<b>Objectifs</b>	Apprentissage ponctuel	Apprentissage contextualisé	Apprentissage collectif
<b>Type de formation</b>	Formation d'initiation	Formation d'approfondissement	Formation globale et intégrative
<b>Lieu de formation</b>	Exploitation, atelier technologique, jardinerie, animalerie de l'établissement ou partenaire	Exploitation, atelier technologique, jardinerie, animalerie de l'établissement, parc et jardins ou autre structure partenaire	Lieu extérieur en général (espace paysager, milieu naturel, vignoble, verger, forêt, ...)
<b>Formalisation</b>	Progression pédagogique	Projet réalisé en lien avec la structure identifiée par l'équipe pédagogique et le responsable de la structure où se déroule l'activité et qui porte le projet au sein de l'établissement	Projet initié par l'équipe pédagogique et les acteurs professionnels de l'établissement en lien avec le territoire (chantier d'aménagement, d'entretien, chantier de taille d'arbres fruitiers, de la vigne, de récolte de fruits, de vendanges...)
<b>Durée</b>	2 à 4 heures par semaine selon les filières	1 semaine soit 30 heures groupées ou réparties sur l'année par journée entière ou ½ journée de préférence	
<b>Dédoublement</b>	A partir du 16 <sup>ème</sup> élève		
<b>Encadrement</b>	Professeur technique	Plusieurs professeurs techniques <ul style="list-style-type: none"> <li>- encadrement complémentaire prévu (2 professeurs techniques)</li> </ul> (cf grille horaire colonne « pratique encadrée » <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement de l'encadrement dans certaines spécialités, lié à l'utilisation de machines dangereuses (un formateur pour 8 apprenants)</li> </ul> (cf grille horaire colonne « travaux pratiques renforcés »)	
<i>Evaluation</i>	Prise en compte dans les évaluations formatives et CCF		

**En conclusion, le chantier-école et les TPR constituent des situations d'apprentissage privilégiées pour préparer les apprenants à s'insérer efficacement dans le monde professionnel.**